



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16323
7 février 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

À la 97ème séance plénière de sa trente-huitième session, le 15 décembre 1983, l'Assemblée générale a adopté la résolution 38/73 intitulée "Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale" 1/.

Aux paragraphes 1 et 2 de la résolution H, l'Assemblée générale

"1. Prie le Conseil de sécurité d'accélérer la conclusion des accords mettant des forces armées à la disposition du Conseil de sécurité, comme le demande la Charte des Nations Unies, pour donner effet au système de sécurité collective prévu par la Charte et faciliter ainsi le déroulement de négociations fructueuses en vue de la cessation de la course aux armements, en particulier de la course aux armements nucléaires, et en vue du progrès des efforts de désarmement;

2. Prie en outre le Conseil de sécurité de présenter un rapport, par l'intermédiaire du Secrétaire général, à l'Assemblée générale lors de sa trente-neuvième session."

Note

1/ Le texte de cette résolution ne figure pas dans le présent document; pour le texte intégral, se reporter au document A/RES/38/73.